



Fonds d'une succession consignés pendant près de 20 ans

Par noellune, le 02/02/2015 à 21:24

bonsoir,

ma grand mere est décédée depuis près de 20 ans. Mon père unique héritier a vendu la maison 1 an après.

L'année dernière, l'étude qui s'est occupée de la succession, l'a contacté pour lui apprendre la bonne nouvelle : 30 000 euros auraient été consignés et lui revient de droit. En effet le conseil général n'ayant donné aucune réponse concernant une éventuelle créance due, l'étude n'a pas pris la peine et cela pendant 19 ans de les réinterroger ??!

c'est 20 ans que le notaire se reveille... nous avons demandé des explications mais n'avons reçu à ce jour aucun décompte... nous ne connaissons toujours pas le capital de départ, ni les intérêts versés etc...

s'agit-il de 30000 euros de 1996 ou de 2014 ?

je ne sais trop que faire... quelqu'un a-t-il déjà rencontré ce genre d'affaire?

merci pour toutes réponses !

N